



Médaille du travail

Par Nath6333

Bonjour , je travaille dans la restauration rapide,
J'ai le meme employeur depuis 10 ans et j'ai travaillé dans le commerce pendant 10 ans avant.
Est ce que mon employeur actuel est sensé me donner une prime pour la médaille du travail ?
Qu est il indiqué dans la convention collective de la restauration rapide ?

Merci de votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous dépendez de la convention IDCC 1501, non, rien n'est prévu.

Un accord d'entreprise peut prévoir une gratification. A défaut, c'est à l'appréciation de l'employeur.